

LE PROJET ITALIE-SUISSE "PAYSAGE PARTAGÉ"

Giuseppe Pidello - Osservatorio del Biellese beni culturali e paesaggio (Piémont, Italie)

Paolo Crivelli - Museo etnografico della Valle di Muggio (Tessin, Suisse)

Le projet "Paysage partagé" ("Paesaggio condiviso"), financé par le Programme de coopération transfrontalière Interreg Italie-Suisse 2007-2013, a lié les territoires des municipalités de Magnano et Verrone (Province de Biella - Piémont) à la Vallée de Muggio (Tessin).

Entre 2013 et 2015, l'Observatoire du patrimoine culturel et du paysage de Biella, actif depuis 1994, et le Musée ethnographique de la Vallée de Muggio, né en 1980, ont fait participer la population et les écoles des deux contextes à un chemin d'identification, compréhension et imagination de ses paysages: des paysages évidemment différents, mais qui partagent des problèmes communs.

Une nouvelle "constitution" pour le paysage

Pour les États qui ont ratifié la *Convention européenne du paysage* (l'Italie l'a fait en 2006 et la Suisse en 2013), le paysage n'est plus une partie exceptionnelle du territoire mais coïncide avec le milieu de vie, le plus important "patrimoine commun" de la population dont la valeur ne peut pas être séparée de la "perception" de ses habitants: une "perception" qui transforme une réalité physique - un territoire - dans une représentation - un paysage - différente pour chacun de nous.

Autour de la signification de cette "perception" la *Convention* a généré en Europe nombreuses expériences, qui ont approché les chemins institutionnels des lois nationales suivant la ratification du traité (top down) aux propositions participatives de la société civile visant à souligner le point de vue interne des habitants (bottom up).

Si on veut vraiment mettre en œuvre la *Convention*, il faut donc s'interroger sur la nature et l'efficacité du "soudage", de l'"engrenage", de l'"embrayage" qu'il faut mettre à point pour lier ces deux parcours.

Un long chemin

L'Observatoire de Biella, qui rassemble aujourd'hui 29 associations, écomusées, centres de recherche, fondations etc., a proposé entre 1999 et 2008 deux campagnes de *sensibilisation, formation et éducation* du public inspirés par les points A et B de l'Article 6 de la *Convention*, dédié aux mesures particulières à réaliser pour sa mise en œuvre.

Au cours de ces campagnes de nouveaux outils ont été mis au point, empruntés à différents domaines, qui se sont révélés particulièrement efficaces pour la participation. Ici et ailleurs en Italie, la *Convention* a contaminé le chemin des observatoires du paysage, nés en différents territoires (actuellement 8 uniquement en Piémont), avec celui des écomusées (en particulier ceux appartenant à la communauté Mondì Locali). C'est comme ça que les "explorations du paysage",

les "inventaires participatifs" et les "Parish Maps" ("mappe di comunità"), longtemps utilisés dans le domaine des écomusées, ont été progressivement testés par rapport aux nouveaux processus de décision publique identifiés par la *Convention*.

Le *Projet Paysage Biellais*, proposé par l'Observatoire avec RECEP-ENELC en 2008, a ensuite tenté de traduire dans un langage commun les étapes ultérieures définies par l'Article 6. Cependant, cet ambitieux projet, qui avait obtenu le soutien de 16 municipalités de la province de Biella, s'arrête après les élections de 2009 qui changent les références politiques.

La ratification de la *Convention* par la Suisse aussi en 2013 a été donc l'occasion pour reprendre ce chemin, enrichi de l'expérience tessinoise de préservation du patrimoine local avec les habitants. Le projet "Paysage partagé" est alors commencé à travers des réunions dans les deux contextes pour mieux se connaître et pour comparer nos problèmes et nos différentes lois en matière de paysage.

Le méthode

Le thème central du projet a été l'utilisation des "Parish Maps" par rapport direct à la mise en œuvre de la *Convention*. Cet outil, développé initialement en Angleterre par l'association Common Ground et ensuite largement utilisé par les écomusées italiens orientée à la représentation des liens entre personnes et lieux, a été récemment utilisé et reconnu officiellement aussi dans le processus d'élaboration du *Plan d'aménagement paysager* de la Regione Puglia, coordonné par Alberto Magnaghi. Le projet "Paysage partagé" a donc continué cette expérimentation dans le processus défini par l'Article 6, avec les habitants de Magnano et Verrone et les écoles des deux contextes italiens et suisses:

Reconnaître (*Identification* - Article 6.C)

Grâce à des réunions et des explorations, les participants identifient les caractéristiques et proposent une délimitation du paysage dans lequel ils se reconnaissent.

Dans cette première phase, les habitants ont exprimé leurs perceptions, positives ou négatives, avec l'aide de questionnaires, dessins et cartes.

Explorer les lieux de la vie quotidienne avec de "nouveaux yeux de la première fois"...

Redécouvrir les détails qui distinguent un lieu à l'autre, comme il arrive pour chaque individu...

Ré-habiller des aptitudes physiques et mentales nécessaires pour ré-apprendre à gérer et continuer notre milieu de vie...

Reconnaître que la mémoire est aussi dans les jambes...

Comprendre (*Qualification* - Article 6.C)

Les participants analysent, même avec l'aide d'experts, les facteurs qui transforment leur paysage et ses valeurs écologiques, historiques, sociales, esthétiques, économiques.

En parallèle, on a approfondi certains sujets d'intérêt identifiés par les participants (géologie, topographie, archéologie, urbanisme, agriculture, industrie etc.), avec d'autres spécifiques explorations et réunions guidées par des experts locaux.

Se promener ensemble dans le paysage n'est pas seulement une manière de se déplacer d'un point à l'autre, mais peut devenir un outil efficace pour enquêter le système de vie qui nous contient - notre paysage - par rapport à l'organisme complexe qui nous identifie - notre corps.

Penser à pieds...

Imaginer (*Objectifs de qualité paysagère* - Article 6.D)

Les participants fournissent des évaluations positives et/ou négatives sur la valeur globale de leur paysage, et identifient les "objectifs de qualité paysagère" qui expriment leurs aspirations vis à vis du développement futur.

Le point focal de la formulation des "objectifs de qualité paysagère", où les perceptions individuelles doivent s'intégrer dans une vision plus complexe capable d'exprimer un point de vue commun, a trouvé son outil dans les "Parish Maps", différentes à chaque fois, où les habitants et les jeunes ont représenté les points forts et les faiblesses de leurs milieux de vie, les valeurs à sauvegarder et les attentes de changement.

Du paysage subi (résultat de politiques non coordonnées) au paysage voulu (résultat d'un projet)...

Choisir (*Mise en œuvre* - Article 6.E)

Avec la participation directe des autorités locales, les "objectifs de qualité paysagère" sont traduits en propositions concrètes pour le gouvernement du paysage, à mettre en œuvre grâce à des interventions de conservation, gestion et restructuration.

À partir de ces outils hybrides les assemblées des habitants ont mis a point, avec ses représentants politiques qui ont également participé au processus en tant qu'habitants, des "plans directeurs" qui recueillent les informations pour la conservation, la gestion et la restructuration des paysages de Magnano et Verrone. Enfin, on a choisi des petites premières interventions mis en œuvre avec les ressources du projet: des terres abandonnées remises à la culture à Magnano; l'ouverture d'un nouveau chemin pédestre entre le village et le bois à Verrone, récupération d'un paysage en terrasses et de murs en pierre sèche dans la Vallée de Muggio.

Conclusions

Avec le projet "Paysage partagé" on a complété un parcours, mais il faut reconnaître qu'il n'a pas été facile d'avoir toujours la participation d'un nombre représentatif de résidents. On ne peut pas donc séparer ce problème du thème plus général de "l'éducation au paysage". C'est pour ça que le projet a proposé en parallèle la même méthode aux écoles maternelles, primaires et secondaires des deux contextes italiens et suisses (10 classes).

De cette façon on s'approche d'une école ouverte, "sans murs", où il n'y a pas de séparation entre l'intérieur et l'extérieur et où toutes les compétences, internes et externes, contribuent à la formation continue et partagée (c'est-à-dire que nous sommes tous enseignants et apprenants en même-temps). Le "paysage" peut alors devenir une nouvelle "matière" qui implique toutes les compétences du programme scolaire et les relie au "contexte de réalité" des étudiants et des autres habitants, également appelés à participer. Appliqué au domaine de l'éducation la *Convention* peut donc faciliter, entre les nouvelles générations, l'habitude d'exprimer leurs points de vue et de les mettre en jeu avec ceux des autres pour un objectif commun.

Tel est le défi qu'on a le devoir d'accepter, tous ensemble, en Europe.